

DELIBERATION

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 8 FEVRIER 2018

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19

Présents : 13

Pouvoirs : 0

Votants : 13

Date de convocation du Bureau Communautaire :

Le 01/02/2018

Le 8 février 2018, le Bureau communautaire, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET, Brigitte COULON, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Bernard GRISON, Raymond MOUSSY, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Bernard REY, Richard SIMMINI.

Absents excusés : Daniel DOMPOINT, Vincent LAUTIER, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Martial THEVENET, Frédéric VALLOS.

Secrétaire de séance : Richard SIMMINI.

OBJET : CULTURE-PATRIMOINE – SCENOGRAPHIE MAISON ECLUSIERE – DEMANDE DE SUBVENTIONS

M. Bernard GRISON, Président, rappelle au Bureau communautaire que la Communauté de communes Dombes Saône Vallée, depuis 2005, s'est engagée dans une démarche de reconquête des berges de Saône afin de permettre une réappropriation du chemin de halage par les habitants, les visiteurs et afin de valoriser le patrimoine fluvial.

La maison éclusière de Port Bernalin à Parcieux, située à proximité de la Métropole de Lyon, fut construite dans les années 1870 pour héberger les éclusiers chargés de faire fonctionner le barrage à aiguilles. Elle a ouvert ses portes au public pour les journées européennes du patrimoine en 2012.

Longtemps occupée par des particuliers, elle était jusqu'alors non accessible au visiteur.

Propriété de Voies Navigables de France (VNF), la Communauté de communes a signé en 2006 avec VNF une convention d'occupation temporaire pour la maison éclusière dans l'objectif de valoriser le site d'un point de vue patrimonial et touristique.

Une première tranche de travaux de réhabilitation a donc été réalisée en 2011 et 2012. Il s'agissait de créer à la fois un lieu d'information et d'expérimentation sur le thème de l'homme et du fleuve dans le cadre du label « Pays d'art et d'histoire » et un lieu de rencontres et d'échanges avec la création d'un espace de convivialité.

Cette réhabilitation a consisté en :

- L'aménagement des caves en salles d'exposition temporaire sur environ 80 m² ;
- L'aménagement du rez-de-jardin avec deux espaces :
 - l'un dédié à "l'Escale des thés" (30 m²) ;
 - l'autre dédié à un espace d'exposition temporaire (30 m²) dans l'attente de la mise en place d'une scénographie pérenne permettant de comprendre l'histoire du lieu.

- La création d'une terrasse ;
- L'aménagement de sanitaires intérieurs et extérieurs ;
- La réhabilitation d'un bâtiment annexe à la maison éclusière intégrant une vélostation et un local pour le rangement de matériel culturel.

Afin de compléter les aménagements de cette phase 1 et de finaliser le projet d'espace d'interprétation de la maison éclusière, prévu dans le cadre du label « Pays d'art et d'histoire » depuis 2008, il est prévu la réalisation d'un espace scénographique permanent au niveau du rez-de-jardin (30 m²) ainsi que des modules d'interprétation en extérieur. Cette scénographie a pour objectif de mettre en scène et de raconter l'histoire de ce lieu.

Le montant total de l'opération est estimé à 97 500 € HT hors maîtrise d'œuvre (12 750€ HT).

Après avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel du projet comme suit :

TRAVAUX HT		RECETTES PREVISIONNELLES		Taux
Interprétation du patrimoine	70 000€	Région CTTLA (acquis)	39 750 €	41%
Recueil de mémoire et vidéo	18 000€	Contrat Dombes (à déposer)	8 000 €	8%
Signalétique extérieure	8 000€	Etat – DRAC (en cours)	25 000 €	26%
Dépliant de communication	1 500€	Reste à charge de la CCDSV	24 750 €	25%
COUT TOTAL Travaux	97 500 €	TOTAL Recettes	97 500 €	100 %

- **SOLLICITE** les aides financières pour les travaux auprès des Services de l'Etat-DRAC et de la Région Auvergne - Rhône Alpes ;
- **MANDATE** le Président pour effectuer toutes les démarches auprès de ces organismes et pour signer tous les documents nécessaires à ces demandes de subvention ;
- **DIT** que les dépenses et recettes correspondantes seront inscrites au Budget Principal 2018.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **13 FEV. 2018**
 N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20180208-2018B03-CP
 Affichage le :

13 FEV. 2018

A Trévoux, le 8 février 2018

**Le Président,
 Bernard GRISON**

